



GEORGE FORREST INTERNATIONAL AFRIQUE s.p.r.l.

Lubumbashi, le 2 mars 2006

N/Réf. : PAG-055/G₂/GAF/cb/2006

Excellences,
Mesdames et Messieurs les Ministres
du Gouvernement de Transition de la République Démocratique du Congo,
Mesdames et Messieurs les Ministres
des Affaires Etrangères des pays membres du Comité International d'Accompagnement de la Transition en RDC
(CIAT),
Monsieur le Président de la Banque Mondiale,

**CONCERNE : MEMORANDUM DATE DU 21 FEVRIER 2006, VOUS ADRESSE PAR LES ORGANISATIONS
BROEDERLIJK DELEN (BELGIQUE), 11.11.11 (BELGIQUE) ET RAID (GRANDE-BRETAGNE)**

Monsieur le Consul Général de Belgique à Lubumbashi nous a demandé quelle était notre réaction à la suite de la lettre adressée par les organisations précitées. Nous avons dû lui répondre que nous ne connaissions ni la lettre que Vous avaient adressée ces organisations ni celle qu'elles nous avaient adressée, et dont Vous avez reçu copie (cette dernière nous est parvenue ce jour en nos bureaux en Belgique), ni même les documents joints à ces lettres. C'est à Monsieur le Consul que nous devons d'avoir pu prendre connaissance de ces documents.

La lecture du mémorandum joint et de l'annexe qui concerne plus particulièrement le Groupe Forrest nous a particulièrement consternés. Le Groupe Forrest considère que la façon d'agir de ces organisations est, sur la forme et sur le fond, inqualifiable.

Poser des questions, en se drapant dans « la transparence » et « le dialogue », mais après avoir jeté publiquement l'anathème est un procédé indigne.

Il ne nous a pas paru pertinent, dans le cadre de la présente lettre, de débiter une contre analyse, dénonçant toutes les informations inexactes, parcellaires ou partisans que ces organisations vous livrent sous le couvert de Vous faire des « recommandations ».

Le Groupe Forrest pourrait répondre, tant au procédé qu'aux attaques, en faisant état de véritables scandales ou problèmes connus sur le terrain et dont ces organisations ne semblent pas s'émouvoir, comme : (i) l'état d'inhumanité dans lequel sont maintenus bon nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, qui sous le couvert d'être des « creuseurs indépendants » sont en réalité exploités par des trafiquants sans foi ni loi, (ii) les demandes, répétées, concernant la transparence dans les gestions des fonds destinés à l'aide et au développement des ONG travaillant au Congo, (iii) les procédés plus que particuliers de certaines ONG (dont celles qui Vous ont interpellés) qui tiennent des réunions « secrètes » à l'occasion desquelles il est clairement demandé à des ONG de terrain si elles ne disposent pas d'informations pour attaquer le Groupe Forrest, etc.

/...



2.

Nous préférons, au présent stade, nous en tenir à quelques éléments de faits qui, à leur simple lecture, ne manqueront pas de Vous permettre de prendre distance quant aux organisations qui Vous ont interpellés et qui croient pouvoir, dans le cadre de tels « mémorandums » et « études » trouver des arguments qui soient de nature à mettre en cause l'honorabilité du Groupe Forrester.

Avant que d'examiner, brièvement, quelques points qui permettent de jeter une autre lumière sur l'intervention de ces organisations, le Groupe Forrester se permet de rappeler à Votre bonne attention, le fait qu'il a été constitué au Congo et qu'il y est actif, sans discontinuer, depuis plus de 80 ans. Il y a investi, seul ou avec ses partenaires, plusieurs dizaines de millions USD au cours de la seule dernière décennie. Le nombre de personnes qui travaillent, au Congo, dans les entreprises du Groupe ou dans les entreprises en lesquelles le Groupe détient de participations est de plus de 7.000. Ajouté à cela, toute la sous-traitance qui représente plus ou moins 5.000 personnes, soit un total d'environ 12.000 travailleurs en RDC, ce qui veut dire plus de 250.000 personnes qui vivent des activités du Groupe.

Nous signalons que le Groupe Forrester est vraiment le seul qui développe des activités sociales intenses à travers des écoles, foyers sociaux, hôpitaux et maternités, la lutte contre la sous-alimentation, l'encadrement des artistes et des sportifs congolais, ...

Comme d'autres sociétés, le Groupe Forrester a fait l'objet de nombre d'enquêtes, mais toutes ces enquêtes se sont terminées à la faveur du Groupe Forrester, lequel a collaboré, et collabore encore, activement avec l'ONU, la Monuc, l'OCDE, l'OIT, le BIT, etc.

Loin d'avoir été mis à l'index par les travaux de la Commission Lutundula, le Groupe Forrester peut, au contraire, être plus que satisfait de ce rapport qui reconnaît explicitement le rôle moteur que joue le Groupe Forrester pour l'économie, la population, les travailleurs, ses partenaires congolais ou étrangers, la Gécamines et l'Etat Congolais.

Il faut signaler en outre que l'analyse reprise en le rapport Lutundula fige une situation à fin 2003, début 2004 et que la situation dans les entreprises dans lesquelles le Groupe Forrester détient des intérêts, a évolué depuis, nombre des recommandations contenues en le rapport ayant déjà été rencontrées alors que le Groupe Forrester et ses partenaires ignoraient la teneur de ce rapport jusqu'il y a quelques jours.

*
* *

En ce qui concerne le mémorandum repris en objet sous rubrique, nous déplorons, tant le procédé que le fondement.

A. En ce qui concerne le procédé

Le comportement des organisations précitées est empreint de duplicité. Il faut rappeler que ces organisations ont déposé une plainte à l'encontre du Groupe Forrester devant les instances de l'OCDE (le NCP belge). Elles accusaient le Groupe Forrester de violer nombre des principes directeurs.

Cette plainte déposée en novembre 2004, avec grand fracas et à renfort de conférence de presse, s'est soldée, après un an de rencontres, de débats et d'analyses, par un communiqué du NCP belge par lequel ce dernier a indiqué qu'aucune infraction ne pouvait être reprochée au Groupe Forrester, qu'il s'agisse des sociétés du Groupe Forrester ou des entreprises en lesquelles ce dernier détient un intérêt même minoritaire.

/...



3.

Reprenant ce qui avait été déclaré à l'occasion des réunions, le NCP précisait encore en son communiqué du 8 novembre 2005 qu'il prenait acte de « ...la volonté, clairement exprimée par les parties, de poursuivre le dialogue... ».

Est-il besoin de préciser qu'il n'y a plus eu le moindre dialogue avec ces organisations ? Qu'elles n'ont plus posé la moindre question au Groupe Forrest ? Qu'elles n'ont cherché en aucune façon à entrer en contact avec le Groupe Forrest avant de lancer de nouvelles accusations contre celui-ci ?

Au demeurant, et pour en terminer provisoirement quant à la forme, le Groupe Forrest ne peut que regretter que ces organisations n'aient aucun respect pour le premier et le plus élémentaire des droits, à savoir d'être entendu avant d'être condamné alors qu'elles sont si promptes à se prévaloir des Droits de l'Homme au premier rang desquels se trouve le principe rappelé ci avant.

B. Quant au fond

Une interrogation préliminaire subsiste, à savoir le rôle de l'organisation britannique RAID.

Il est particulièrement surprenant de constater que cette organisation se focalise, depuis un certain nombre de mois déjà, contre le Groupe Forrest ou contre les entreprises en lesquelles le Groupe Forrest détient une participation. Il est encore plus surprenant de constater que cette organisation ne fait pas preuve du même activisme à l'encontre d'autres entreprises également citées dans le rapport « Lutundula ». Il est étonnant enfin que l'organisation RAID ait fait appel à un cabinet d'avocat canadien en vue d'examiner le contrat signé entre KF Ltd et Gécamines au mois de février 2004.

Ces interrogations sont loin d'être sans pertinence dès lors que :

1. Le cabinet consulté est impliqué dans les affaires de la société canadienne First Quantum Minerals, qui est un concurrent du Groupe Forrest et dont le rapport Lutundula indique (pg 131) : « Le gisement de Lonshi a été cédé par la tutelle le 25 février 2000 à First Quantum Minerals sans contrepartie pour SODIMICO et le cadastre minier vient d'attribuer, à la même entreprise la zone A des réserves de SODIMICO... » ? On lira aussi avec le même intérêt l'analyse contenue en le rapport Lutundula page 156 et svt.
2. Ce même cabinet est aussi impliqué dans les affaires de la société Phelps Dodge dont on sait qu'elle détient les droits sur le gisement de TENKE FUGURUME qui est le plus fabuleux gisement cuprifère du monde et dont on peut affirmer que le projet KCC initié entre KF Limited et Gécamines est un projet concurrent. On lira aussi avec intérêt les commentaires de la commission Lutundula.
3. Enfin, ce même cabinet, encore, est impliqué dans la société de droit Congolais SOMIKA qui est détenue à 99% par des intérêts canadiens et qui est aussi un concurrent du Groupe Forrest. En ce qui concerne cette dernière société, elle a connu quelques avatars en raison de crainte de pollution de la nappe phréatique. Pour faire bref on indiquera que les craintes qui ont été élevées par les autorités locales, la Regideso, la population et des ONG congolaises ont été muselées et mises sous le boisseau après que des analyses indépendantes aient conclu à l'absence de risque. Une partie de ces analyses a été effectuée, via des prélèvements dans la nappe, par l'Université d'Oxford à l'initiative de Madame Feeney, directrice de RAID... Le procédé est bizarre car il tombe sous le sens que le problème n'est pas de savoir si la nappe est polluée mais si l'activité industrielle développée au dessus de la nappe ne risque pas de mener à la pollution de celle-ci par percolation.

Les trois éléments repris ci avant justifient déjà qu'il y ait de quoi s'interroger sur la coïncidence, l'éthique et la déontologie...

/...



4.

L'analyse, en elle-même, est aussi tronquée. Ainsi il n'y a nulle référence au fait que les 25% détenus par la Gécamines sont incompressibles (même si il y a augmentation du capital sans que la Gécamines n'y participe). On compare aussi des revenus théoriques pour un Etat à ceux de la Gécamines sans faire référence aux taxes que KCC va honorer en plus des paiements à la Gécamines... d'autres exemples tout aussi frappants peuvent encore être aisément relevés. S'agissant des valorisations du projet et du gisement, il y a lieu de signaler qu'elles sont conformes au Code Minier ainsi qu'à toutes les redevances requises en la matière.

Il convient aussi d'ajouter que la société KF Limited appartient, en partie, à la société Katanga Mining Company qui est cotée à la bourse de Toronto (TSX) et que si cette dernière exerce son option d'acquisition elle gèrera ce projet en se soumettant aux obligations de reporting et de divulgation propres aux sociétés publiques.

Plutôt que de Vous asséner des arguments et contre-analyses, le Groupe Forrest Vous invite à venir voir sur place quelle est la réalité du terrain, étant entendu qu'au surplus il est à Votre entière disposition pour répondre à toute question ou Vous fournir tout élément que Vous considèreriez comme utile.

Nous nous bornons à Vous indiquer que les projections laissent apparaître que la répartition des revenus globaux serait de 56 % pour Gécamines et l'Etat Congolais et de 44 % pour KF - Katanga Mining.

Nous ne voudrions pas clôturer la présente sans Vous faire part de nos interrogations quant à l'activisme anti Groupe Forrest que ces organisations déploient. Il s'est marqué à plusieurs reprises et nous en relèveront ici quatre. En premier lieu à l'occasion des travaux de la Commission d'Enquêtes du Sénat Belge (Commission des Grands Lacs), dont on sait que les travaux se sont clôturés sans que le Groupe Forrest ne soit mis en cause. En deuxième lieu à l'occasion de la mission d'enquête du Panel des experts des Nations Unies, dont on sait que le panel a considéré, en son rapport final d'octobre 2003 que toutes les questions étaient résolues, reconnaissant ainsi que ni le Groupe Forrest, ni son Président n'étaient concernés par des actes d'exploitation illégale. En troisième lieu à l'occasion de la plainte déposée en novembre 2004 devant le NCP Belge, dont on sait ce qu'il est advenu. En quatrième lieu par le « mémorandum » qui vient de vous être adressé et qui s'appuie sur des méthodes et des analyses des plus contestables. A chaque fois ces organisations médiatisent à outrance leurs attaques, et n'acceptent jamais les conclusions finales.

Nous attirons l'attention sur le fait que nos contrats ont été approuvés par les Autorités légales dûment reconnues par les instances nationales et internationales et que dans ce cas, curieusement, ces ONG demandent le réexamen de nos contrats et pas ceux des autres sociétés qui les ont négociés dans la même période et avec les mêmes Autorités. Pourquoi ??? Ont-elles un agenda caché ??? Cherchent-elles à promouvoir le développement durable du Congo ou plutôt à faire disparaître le Groupe Forrest par des moyens peu amènes pour introduire et faciliter la tâche d'autres sociétés ???

Nous Vous prions de croire, Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Président, à nos sentiments déférents.

George A. Forrest
Président